

**Prunelle Thibault-Bédard, Avocate Inc.**  
2267 rue Aylwin,  
Montréal, QC, H1W 3C7  
514-792-6138  
prunelle@droitenvironnement.com



Le 16 mars 2017

PAR COURRIEL/COURRIER/SDÉ

M. Pierre Méthé, Dir. Affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-3986-2016 Hydro-Québec - Demande d'approbation du Plan  
d'approvisionnement 2017-2026

OBJET : Dépôt du budget de participation amendé du RNCREQ

---

Cher Monsieur Méthé,

Le 23 novembre 2016, le RNCREQ déposait une demande d'intervention dans le dossier en titre. Il y identifiait trois sujets d'intervention et annonçait son intention de produire un rapport d'expertise sur deux d'entre eux : le développement d'une stratégie d'approvisionnement auprès des clients (AAC) et l'encadrement des activités du Distributeur d'achat à court terme. Quant au premier sujet, le rapport d'expertise ferait état, d'une part, des meilleures pratiques développées aux États-Unis et ailleurs au Canada dans la dernière décennie, et, d'autre part, des opportunités et défis dans le contexte québécois. Quant au deuxième sujet, le rapport d'expertise toucherait uniquement la question de la fixation d'un juste prix d'achat de gré à gré dans un contexte d'absence de marché local.

Dans sa décision procédurale D-2017-006, la Régie a reconnu la pertinence de traiter de l'enjeu de l'approvisionnement auprès des clients et a autorisé le RNCREQ à retenir les services d'un expert pour éclairer la Régie sur cet enjeu. Elle a également permis au RNCREQ d'intervenir sur l'acquisition des ressources en énergie pour répondre aux besoins de court terme, mais n'a pas jugé nécessaire que soient retenus les services d'un expert à cet effet. En conséquence, elle a ordonné à l'intervenant de revoir à la baisse son budget de participation.

Conformément à la demande de la Régie, vous trouverez ci-joint le budget amendé du RNCREQ, que nous vous prions de considérer à la lumière des explications ci-dessous.

Lors du dépôt de sa demande d'intervention, le RNCREQ avait tout récemment appris que le témoin-expert dont il entendait retenir les services n'était pas disponible pour participer au dossier. Il effectuait par conséquent des recherches afin d'identifier un autre témoin-expert approprié. Considérant le fait que l'équipe du RNCREQ n'était pas

**Prunelle Thibault-Bédard, Avocate Inc.**  
2267 rue Aylwin,  
Montréal, QC, H1W 3C7  
514-792-6138  
prunelle@droitenvironnement.com



entièrement constituée, le RNCREQ demandait à la Régie de lui réserver, le cas échéant, ses droits de préciser et/ou amender sa demande et son budget de participation.

Au moment de déposer la demande d'intervention, plusieurs scénarios étaient envisagés dont la possibilité que l'analyste externe du RNCREQ, M. Philip Raphals, agisse en tant qu'expert sur la question des achats de court terme. Considérant l'incertitude qui entourait l'identité des experts et, en conséquence, les coûts à prévoir pour la production des rapports d'expert, le RNCREQ constate aujourd'hui, avec regret, qu'une erreur s'est glissée dans le budget déposé en novembre 2016. En effet, les chiffres annoncés dans ce budget représentent le scénario où le rapport sur l'AAC serait produit par un expert restant à identifier et le rapport d'expertise sur les achats de court, volet fixation des prix, serait produit par M. Raphals, à titre d'analyse externe. En conséquence, les heures prévues dans le budget du 23 novembre 2016 pour les témoins experts représentaient déjà uniquement les heures nécessaires pour la production d'un rapport d'expertise sur l'AAC, ce qui limite la capacité du RNCREQ de les diminuer. Néanmoins, après consultations de l'expert retenu sur la question de l'AAC, le RNCREQ est en mesure de revoir son budget d'expertise à la baisse de 174 à 144 heures, une réduction de 7 500,00\$.

Quant aux heures qui étaient initialement prévues pour M. Raphals, elles demeurent conformes à la quantité de travail envisagé. M. Raphals a essayé de revoir son budget à la baisse mais s'est avéré incapable de le faire en raison du temps supplémentaire qui a dû être investi par ce dernier pour la recherche d'un nouvel expert sur l'AAC, le premier expert envisagé s'étant avéré indisponible, ainsi que du temps supplémentaire qui devra être investi en support à l'expert retenu, ce dernier ne parlant pas français, contrairement à l'expert initialement envisagé.

Le RNCREQ profite également de cette correspondance pour informer la Régie que son directeur général M. Philippe Bourke a été remplacé par M. Vincent Moreau en date du 1<sup>er</sup> février 2017. Les coordonnées de M. Moreau ont par conséquent été ajoutées au budget révisé et certaines heures de travail qui avaient été prévues pour M. Bourke lui ont été transférées. Cette modification n'affecte pas le nombre d'heures total prévu pour l'analyse interne au RNCREQ.

En espérant le tout conforme et en vous priant d'accepter, Monsieur Méthé, nos sincères salutations,

Prunelle Thibault-Bédard

cc. Simon Turmel et Éric Fraser (courriel seulement)